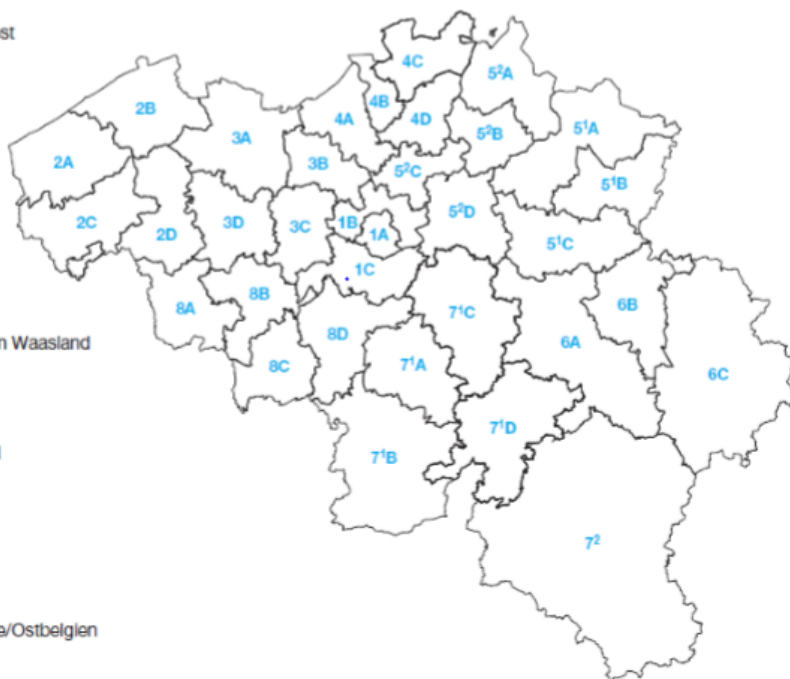


LES ANNUAIRES PAGES BLANCHES 2020

- 1A Brussels Hoofdstedelijk Gewest
Région de Bruxelles-Capitale
- 1B Brusselse Noordrand
Nord de Bruxelles
- 1C Brusselse Zuidrand
Sud de Bruxelles
- 2A Veurne - Diksmuide
- 2B Brugge - Oostende
- 2C Roeselare - Ieper
- 2D Kortrijk - Tielt
- 3A Gent
- 3B Dendermonde
- 3C Aalst - Ninove
- 3D Zwalmstreek - Oudenaarde
- 4A Klein-Brabant - Rupelstreek en Waasland
- 4B Antwerpen
- 4C Noord-Antwerpen
- 4D Oost-Antwerpen - Lier
- 5¹A West en Noord-Limburg
- 5¹B Midden-Limburg en Maasland
- 5¹C Zuid Limburg
- 5²A Turnhout
- 5²B Herentals
- 5²C Mechelen
- 5²D Leuven
- 6A Wareme - Huy - Durbuy
- 6B Liège
- 6C Oost-België/Est de la Belgique/Ostbelgien
- 7¹A Charleroi
- 7¹B Thuin - Philippeville
- 7¹C Namur
- 7¹D Dinant
- 7² Libramont-Chevigny/Arlon/Marche-en-Famenne
- 8A Doornik - Tournai
- 8B Ath
- 8C Mons
- 8D Soignies



COMMENT SUIS-JE MENTIONNE ?

Chaque numéro de téléphone (fixe ou mobile) donne droit à une mention de base gratuite.

Cette mention est composée du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone, c-à-d vos données d'abonné tels que transmis par votre opérateur télécom aux éditeurs d'annuaires (électroniques) et aux fournisseurs de services de renseignements.

Si vous souhaitez modifier votre mention de base, merci de vous adresser à votre opérateur télécom.

Pour une mention plus personnalisée, rendez-vous sur www.1307.be/business-store.

Vous y trouverez une information générale concernant les Pages Blanches et le 1307, ainsi que des conseils pour insérer une mention percutante.

Des lignes de texte supplémentaires, des mentions supplémentaires, une adresse e-mail et/ou internet, le nom en majuscules ainsi que la mention de la profession, l'activité ou le pseudonyme peuvent être publiés moyennant paiement.

Exemple:

**BUREAU D'AVOCATS
DUPONT & PARTNERS**

bld Régent 75 BR1. **02 202 41 11**

Standardisation

Doubles noms de famille

Les clients qui disposaient jusqu'à présent d'une mention comportant un double nom de famille, peuvent garder cette mention existante.

Dupont-Durant J.

Bd du Roi Albert II 27 BR3.....202 41 11

Une nouvelle mention comportant les deux noms de famille n'est plus possible gratuitement. Les nouveaux clients ont la possibilité de reprendre un nom dans une mention de base gratuite en combinaison avec une mention supplémentaire gratuite sur l'autre nom. Les clients qui désirent une mention comportant les deux patronymes, peuvent toujours l'obtenir, moyennant paiement (annuellement).

Dupont J. Bd du Roi Albert II 27 BR3.....202 41 11

Durant A. Bd du Roi Albert II 27 BR3.....202 41 11

Le prénom = l'initiale

Pour les nouvelles mentions, le prénom sera réduit à l'initiale et ceci dans un souci de respect de la vie privée. Cependant, les mentions existantes comportant le prénom rédigé en entier sont maintenues.

Dupont J. Bd du Roi Albert II 27 BR3.....202 41 11

TELEFONISCHE INLICHTINGENDIENSTEN

LES SERVICES DE RENSEIGNEMENTS DE PROXIMUS.

1307, le service des renseignements nationaux

Vous cherchez un renseignement en Belgique ? Appelez le 1307 (service payant).

Pour plus d'information, regardez sur www.1307.be

1304, les renseignements internationaux

Vous cherchez un renseignement en Belgique ? Appelez le 1304 (service payant).

1404 english directory assistance

For national and internal enquiries: call 1404 (payable service)

European Directory Assistance (EDA)

1313, un autre numéro pour les renseignements téléphoniques, nationaux et internationaux (service payant)

Web : www.le1313.be

TARIF SOCIAL

Le tarif social est une réduction que les opérateurs accordent sur la facture de téléphonie fixe ou internet fixe. Pour y avoir droit, il faut remplir certaines conditions.

Pour plus de détails, consultez les sites web www.ibpt.be ou www.proximus.be.

LES OPERATEURS TELECOM EN BELGIQUE

Pour la liste de tous les opérateurs de télécommunications et leurs informations de contact, consultez le site web de l'IBPT : www.ibpt.be

LES INSTITUTIONS OFFICIELLES LIEES AUX TELECOM

IBPT

L'Institut Belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) est le régulateur fédéral compétent pour le marché des communications électroniques. L'IBPT a notamment pour mission de favoriser la concurrence, de contribuer au développement du marché intérieur et de protéger les intérêts des utilisateurs.

Pour plus d'informations concernant l'IBPT :

Ellipse Building – Bâtiment C

Boulevard du Roi Albert II 35 – 1030 Bruxelles

Tél. : 02 226 88 88

Web : www.ibpt.be

SERVICE DE MEDIATION DES TELECOMMUNICATIONS

Le service de médiation est une instance de recours : il peut agir lorsqu'un client n'a obtenu aucune solution satisfaisante lors de ses contacts avec son fournisseur de télécoms. Pour plus d'informations :

Service de Médiation des télécommunications

Boulevard du Roi Albert II 8 boîte 3 – 1000 Bruxelles

Tél. : 02 223 0606 – Fax : 02 219 77 88

E-mail : plaintes@mediateurtelecom.be

Web : www.mediateurtelecom.be